



Gouvernement
du Canada

Secrétariat national
Recherche et
sauvetage

Government
of Canada

National Search
and Rescue
Secretariat

Programme national de recherche et de sauvetage Prix d'excellence



Guide du proposant et des renseignements généraux pour 2010

Secrétariat national de recherche et de sauvetage
400 – 275, rue Slater, Ottawa, ON
K1A 0K2
prixRS@nss-snrs.gc.ca

Canada

Programme national de recherche et de sauvetage : Prix d'excellence

1.0	Contexte	3
2.0	Admissibilité.....	4
2.1	Candidats	
2.2	Proposants	
3.0	Description des prix	6
3.1	Enseignement et instruction	
3.2	Innovation	
3.3	Leadership	
3.4	Recherche	
3.5	Service exemplaire	
4.0	Processus de mise en candidature.....	10
4.1	Règles générales	
4.2	Préparation et présentation des mises en candidature	
4.3	Soumissions	
5.0	Sélections	12
5.1	Comité des prix	
5.2	Processus d'examen	
5.3	Annonce des résultats	
6.0	Remise des prix.....	14
6.1	Cérémonie	
6.2	Promotion et publicité	
7.0	Dates importantes pour 2010	15
8.0	Personne-ressource	16

Annexe A : Prix - Récipiendaires précédents

Annexe B : Formulaire de mise en candidature

1.0 Contexte

Le Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) du Canada est composé d'une grande diversité de personnes et d'organismes gouvernementaux, militaires, civils et privés qui collaborent afin de sauver des vies. Outre les interventions en cas d'urgence de recherche et de sauvetage (R-S), du temps et des ressources sont investis pour éviter que des incidents ne se produisent. Grâce à l'éducation et à la sensibilisation du public et à l'investissement dans la recherche et l'innovation dans les secteurs universitaire et privé, le PNRS aide à faire du Canada un endroit plus sûr où vivre, travailler et s'amuser.

La plupart de ceux qui s'occupent de la R-S sont déjà remarquables, en ce sens qu'ils choisissent de venir en aide à d'autres personnes, souvent quand elles en ont le plus grand besoin. Depuis 1995, le PNRS souligne le travail de personnes et de groupes particulièrement exceptionnels en décernant chaque année le Prix de réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage et des Certificats de mérite. La liste des lauréats figure à l'annexe A. Outre l'importance de souligner ces efforts, ces prix permettent de sensibiliser davantage le public au travail de R-S qui se fait à la grandeur du pays.

À compter de 2010, les nouveaux *Prix d'excellence* du PNRS poursuivront la tradition en soulignant les contributions remarquables aux interventions de R-S et à la prévention au Canada. Des prix sont décernés dans cinq catégories :

- Prix d'excellence en enseignement et en instruction;
- Prix d'excellence en innovation;
- Prix d'excellence en leadership;
- Prix d'excellence en recherche;
- Prix d'excellence pour service exemplaire.

Plusieurs prix internationaux, nationaux et pour états de service soulignent l'héroïsme et la bravoure de ceux qui sont intervenus dans des incidents de R-S. Comme les premiers prix pour réalisation en recherche et sauvetage, les nouveaux *Prix d'excellence* soulignent une contribution qui n'a pas nécessairement été apportée en première ligne mais qui est essentielle au soutien de la R-S au Canada.

Le programme des prix est administré par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage (SNRS).

2.0 Admissibilité

2.1 Candidats

Bénévoles et autres professionnels de la R-S. Les Prix d'excellence du PNRS sont ouverts aux bénévoles et aux autres personnes employées directement ou indirectement dans le domaine de la R-S. Les candidats peuvent comprendre des bénévoles en R-S, des chercheurs universitaires, des gardiens de parc, des policiers, des étudiants, des fonctionnaires, du personnel militaire, des employés d'une entreprise, ainsi que des travailleurs de services d'urgence.



La contribution apportée à l'avancement de la R-S peut donc se faire grâce au travail effectué à titre de bénévole, d'employé rémunéré ou grâce à une combinaison de ces deux possibilités. Il faut mettre en candidature les personnes qui travaillent à temps plein ou partiel dans le domaine de la R-S en raison de leur contribution sans pareille à la R-S, considérée supérieure au rendement habituel attendu de leurs fonctions.

Personnes et groupes. Des personnes et des groupes (p. ex., des associations, des équipes, des escadrons, des sociétés, des entreprises et des comités spéciaux) peuvent être mis en candidature.

Citoyenneté. Les candidats doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada au moment de la mise en candidature. Des ressortissants étrangers peuvent aussi être proposés pour leur contribution directe à l'amélioration de la R-S au Canada.

Âge. Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour être candidat.

Prix posthumes. Bien que les *Prix d'excellence* cherchent à rendre hommage aux personnes vivantes, les mises en candidature posthumes seront acceptées jusqu'à 18 mois après le décès d'un candidat. Par ailleurs, les prix seront décernés à titre posthume à tout éventuel lauréat qui décède avant la remise de son prix.

Lauréats antérieurs d'un prix du programme. Le nom des lauréats du Prix de la réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage ne peut être proposé pour un *Prix d'excellence pour service exemplaire*, à moins que la mise en candidature n'ait trait à une contribution nouvelle ou bien différente à la R-S depuis la remise du prix antérieur.

Personnel du SNRS. Les employés actuels du SNRS ne peuvent être mis en candidature. Les anciens employés ne sont pas admissibles pour le travail qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient employés par le SNRS.

2.2 Proposants

Exigences générales. Les personnes qui proposent le nom d'une personne ou d'un groupe pour un Prix d'excellence doivent avoir pris personnellement connaissance de sa contribution à la R-S. Étant donné les protocoles de la chaîne de commandement dans certaines organisations, le proposant principal ne peut être la personne autorisée à signer le formulaire de mise en candidature.

Citoyenneté. Les mises en candidature pour des Prix d'excellence du programme doivent être faites par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada, qui ont pris directement connaissance de la contribution des candidats.

Âge minimum. Les personnes qui souhaitent faire une mise en candidature doivent avoir au moins 18 ans.

Personnel du SNRS. Les employés actuels du SNRS ne peuvent faire de mises en candidature.

Mise en candidature de groupes et d'organisations. Les membres d'un groupe, d'une équipe ou d'une unité ne peuvent proposer la candidature de leur groupe, équipe ou unité. Une mise en candidature indépendante dans une grande organisation est toutefois autorisée. Par exemple, le président d'une association provinciale de R-S pourrait proposer la candidature de l'une de ses unités. De même, un gestionnaire de programme dans un organisme gouvernemental pourrait souhaiter souligner le travail d'un bureau régional ou d'un district en faisant une mise en candidature. Dans ces circonstances, les mises en candidature peuvent être supportées par des déclarations d'appui provenant de l'extérieur de l'organisation ou du groupe immédiat.

Mise en candidature de personnes par des collègues. Évidemment, le nom d'une personne peut être proposé par des collègues de son groupe/organisation, des pairs, des subalternes ou des superviseurs. Toutefois, dans ces circonstances, les mises en candidature peuvent être étayées de déclarations d'appui faites par des personnes de l'extérieur de l'organisation ou du groupe immédiat. Une personne ou un organisme ne peut proposer sa propre candidature.



3.0 Description des prix

Les lauréats des *Prix d'excellence* recevront une plaque et une lettre de félicitations du ministre chargé de la recherche et du sauvetage. Le nom des lauréats sera également mis au tableau des *Prix d'excellence* du programme, au bureau du SNRS, à Ottawa. Les *Prix d'excellence* n'ont aucune valeur monétaire.

Le nom et la photo des lauréats, ainsi que la description résumant leurs réalisations, seront affichés sur le site Web du SNRS, paraîtront dans la publication *SARSCÈNE* et seront diffusés dans les médias le jour de la remise des prix.



En règle générale, selon le nombre et le genre de mises en candidature reçues, un seul prix sera décerné par année dans chacune des cinq catégories. Les sections 4.0 et 5.0 donnent plus de détails sur le processus de mise en candidature et de sélection.

3.1 *Prix d'excellence en enseignement et en instruction*

Le *Prix d'excellence en enseignement et en instruction* souligne le travail des personnes ou des organismes qui ont fait une contribution remarquable à l'enseignement et à l'instruction dans le domaine de la R-S, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter :

- définir les besoins de longue date en enseignement et en instruction des travailleurs de R-S et réussir à y réagir;
- atteindre l'excellence dans l'élaboration et la prestation de programmes de prévention de R-S ou d'initiatives semblables visant à promouvoir la sécurité du public et à réduire la nécessité des services de R-S;
- dépasser constamment les normes de prestation et/ou d'élaboration de programmes d'instruction en R-S;
- créer un centre d'expertise pour les connaissances sur la R-S et bien transmettre cette expertise aux autres.

La mise en candidature doit souligner la qualité spéciale ou exceptionnelle de l'initiative d'enseignement ou d'instruction qui fait de cette personne ou de cet organisme un candidat au *Prix d'excellence* du PNRS.

3.2 Prix d'excellence en innovation

Le *Prix d'excellence en innovation* souligne le travail des personnes ou des organismes qui ont réglé un problème ou réussi à profiter d'une occasion qui a permis d'améliorer la R-S. Ce genre d'innovation peut comprendre la technologie ou du matériel, mais aussi des approches ou des techniques innovatrices, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter :

- réussir à appliquer de nouvelles technologies – ou des technologies existantes de manière innovatrice – afin d'améliorer la prestation des services de R-S;
- améliorer de nouveaux processus ou de nouvelles pratiques qui ont des répercussions positives sur la R-S au Canada;
- créer de nouveaux partenariats pour faire progresser la R-S (p. ex., entre des intervenants de première ligne, des industries, des chercheurs et d'autres intervenants);
- créer ou présenter une nouvelle capacité d'intervention en R-S ou de prévention dans une organisation ou dans une région géographique donnée où il n'en existait pas.

La mise en candidature doit souligner la qualité spéciale ou exceptionnelle de l'innovation, qui fait de cette personne ou de cet organisme un candidat à ce *Prix d'excellence*. La mise en candidature doit indiquer au moins :

- le problème réglé ou l'occasion saisie;
- l'innovation et pourquoi elle est nouvelle ou exceptionnelle (produit, service, approche);
- une évaluation qualitative ou quantitative des améliorations apportées grâce à l'innovation.

3.3 Prix d'excellence en leadership

Le *Prix d'excellence en leadership* souligne le travail des personnes ou des organismes qui se sont distingués à titre de meneurs ou de défenseurs exceptionnels de la R-S, soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter :

- assurer la gestion exemplaire et posséder l'aptitude de motiver les gens, ce qui améliore grandement l'unité, le groupe ou l'organisation de R-S;
- afficher des qualités exceptionnelles de meneur en R-S pendant une crise importante ou un événement inattendu;
- se faire le défenseur d'un changement ou réussir à mettre en œuvre une nouvelle initiative ou politique qui améliore l'intervention en R-S et/ou la prévention;
- susciter ou inculquer une culture d'excellence en R-S, qui permet d'améliorer la sécurité et l'efficacité.

La mise en candidature doit souligner la qualité spéciale ou exceptionnelle du leadership de la personne ou du groupe, qui en fait un candidat à ce *Prix d'excellence*.

3.4 Prix d'excellence en recherche

Le *Prix d'excellence en recherche* souligne le travail des personnes ou des organismes qui ont fait une contribution remarquable dans le domaine de la recherche, pour faire progresser les interventions de R-S et/ou la prévention. Les domaines de « recherche » peuvent comprendre les sciences naturelles et appliquées, les sciences sociales, les sciences humaines ou une discipline connexe, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter :

- atteindre l'excellence dans le développement d'une technologie nouvelle ou améliorée qui promet d'améliorer les alertes ou les interventions de R-S;
- collaborer grandement à l'ensemble des connaissances sur le comportement humain et la prise de décisions en ce qui a trait à la conception de programmes de prévention liés à la R-S;
- collaborer, à l'échelle nationale ou internationale, à une initiative de recherche qui aide grandement à orienter les politiques, programmes ou pratiques de R-S;
- élaborer un modèle pratique permettant de cerner et de surmonter les obstacles organisationnels, ainsi que d'améliorer l'interopérabilité en R-S.

La mise en candidature doit souligner la qualité spéciale ou exceptionnelle de l'initiative de recherche, qui fait de la personne proposée un candidat au *Prix d'excellence* du programme. Il peut s'agir d'une initiative qui comble un besoin de recherche de longue date ou une lacune dans les connaissances.

3.5 Prix d'excellence pour service exemplaire

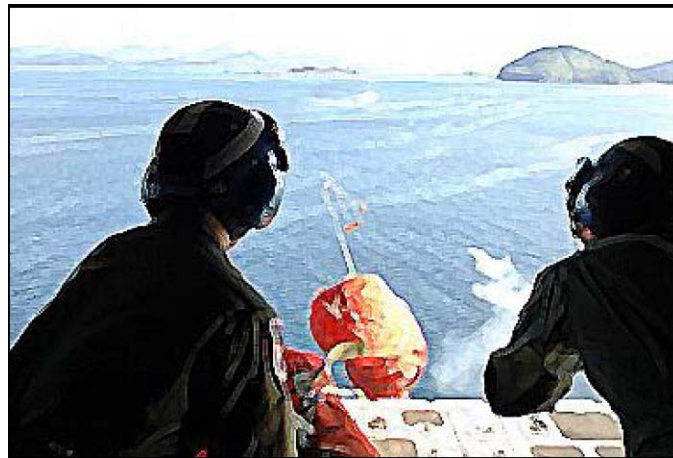
Le *Prix d'excellence pour service exemplaire* souligne le travail spécial et remarquable en R-S fait par une personne ou un organisme, habituellement pendant une longue période ou lors d'un événement critique de grande envergure ou d'importance nationale/internationale.

Plus spécialement, il sert à souligner :

- le travail d'une personne pendant toute sa vie ou une période de contribution soutenue et exceptionnelle à la R-S, soit à titre de bénévole, de professionnel rémunéré ou les deux;
- le travail exceptionnel et à long terme en R-S fourni par un organisme;
- le travail exceptionnel en R-S d'une personne ou d'un organisme pendant une crise ou un événement critique de grande envergure ou d'importance nationale/internationale.

Un « travail en recherche et sauvetage » peut comprendre une vaste gamme d'activités, comme la coordination ou l'intervention de première ligne lors d'un incident; la sensibilisation du public et la communication avec lui; la recherche ou l'enseignement universitaire; la prestation de la logistique ou du soutien administratif aux intervenants de R-S; la fabrication, du matériel de R-S, son approvisionnement ou son entretien; la défense ou le soutien d'organismes bénévoles; la gestion de programmes; l'élaboration de politiques; et de nombreuses autres possibilités.

Il faut préciser que les exemples donnés dans chaque catégorie de prix ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne sont nullement restrictifs ou prescriptifs. Chaque mise en candidature sera évaluée en fonction de son mérite, ainsi que par rapport aux autres candidatures reçues dans la même catégorie.



4.0 Processus de mise en candidature

4.1 Règles générales

Admissibilité. Les candidats, ainsi que les personnes qui proposent leur nom, doivent remplir les critères d'admissibilités décrits dans la section 2.0.

Catégories de prix. Les candidatures doivent faire partie de l'une des cinq (5) catégories de prix décrites dans la section 3.0. Même si des exemples d'admissibilité des candidats à chaque prix sont donnés, ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont aucunement restrictifs. Chaque mise en candidature sera évaluée selon son mérite et par rapport au contexte et aux renseignements à l'appui.



Consentement. Un candidat ne doit pas s'opposer à ce que son nom soit proposé pour un *Prix d'excellence*. Cette condition sera vérifiée pendant le processus de mise en candidature.

Fréquence des mises en candidature. Des personnes ou des groupes peuvent être proposés dans une seule catégorie au cours d'une année donnée. Si une mise en candidature n'est pas retenue, elle peut être soumise à nouveau une année ultérieure.

Mises en candidature répétées. Le nom du lauréat d'un *Prix d'excellence* du programme ne peut être proposé pour un prix ultérieur dans la même catégorie. Le nom des lauréats antérieurs peut toutefois être proposé pour de nouvelles réalisations dans une autre catégorie. Par exemple, le nom du lauréat du *Prix d'excellence en éducation et en instruction* de 2010 peut être proposé pour le *Prix d'excellence pour service exemplaire* de 2011 pour sa contribution à la R-S pendant toute sa vie, à titre de chef d'équipe ou d'intervenant de première ligne.

4.2 Préparation et présentation des mises en candidature

Exigences essentielles. Chaque mise en candidature doit comprendre les éléments suivants :

- formulaire de mise en candidature (annexe B);
- deux (2) lettres ou déclarations d'appui.

Formulaire de mise en candidature. Le formulaire de mise en candidature figurant à l'annexe B doit être rempli et signé par le proposant et le candidat. Si la mise en candidature est présentée en format électronique, une copie scannée de la page de signature et des pièces jointes est acceptable.

Lettres ou déclarations d'appui. Outre le formulaire de mise en candidature, deux (2) lettres ou déclarations d'appui doivent faire partie de l'envoi. Les lettres ou déclarations doivent être présentées par une personne, un groupe ou une organisation qui a directement pris connaissance des réalisations du candidat et qui en apprécie les répercussions. Elles ne doivent pas compter plus de deux pages.

Pièces justificatives. Tel qu'indiqué dans le formulaire de mise en candidature, des pages peuvent être ajoutées si le texte dépasse l'espace prévu ou pour illustrer ou appuyer le texte. La taille totale de l'envoi, y compris le formulaire de mise en candidature de cinq pages, les lettres d'appui et les documents supplémentaires (facultatifs), ne doit pas dépasser 15 pages. Les proposant doivent se rappeler que la qualité, et non la quantité, a généralement plus de poids pendant l'examen.

Format. Les mises en candidature sont acceptées en format électronique (MS Word ou Adobe.pdf), par la poste ou par télécopieur. Les envois faits par la poste ne devraient pas être collés; les pages devraient être regroupées uniquement avec des trombones ou des agrafes.

Utilisation de la couleur. Tous les documents de mise en candidature sont reproduits afin d'être distribués aux membres du Comité des prix et la reproduction ne sera faite qu'en noir et blanc. Les proposant devraient donc veiller à ce que leur envoi soit simple et qu'il ait de l'impact sans devoir être en couleur. Même si les photos, illustrations ou copies d'articles de journaux, par exemple, sont autorisées comme pièces justificatives, leur taille et leur qualité doivent permettre de les reproduire de façon raisonnable à l'aide d'une imprimante laser ou d'un photocopieur conventionnel.

Multimédias. Les proposant sont priés de ne pas envoyer de présentations multimédias, de vidéos, d'enregistrements ou d'autre matériel avec leur mise en candidature. L'envoi devrait plutôt chercher à donner des preuves probantes grâce à une évaluation narrative ou à la présentation des faits dans le texte et les documents à l'appui.

Hyperlien. Puisqu'on ne peut garantir l'accès aux documents Internet, les envois devraient comprendre la version complète du contenu supplémentaire (p. ex., des nouvelles ou des articles) plutôt que fournir uniquement des hyperliens.

Langage clair. Bien qu'il soit nécessaire de donner suffisamment de détails sur les réalisations du candidat, la mise en candidature devrait être rédigée en langage clair, de telle sorte qu'un examinateur ayant des antécédents généraux en R-S puisse comprendre et apprécier l'importance des réalisations qui y sont présentées. Il faut définir la terminologie spécialisée ou très technique.

Présentation des mises en candidature. L'envoi peut être fait par courriel, par télécopieur, par la poste ou livré en mains propres à la coordonnatrice des prix du

Secrétariat national de recherche et de sauvetage. Les renseignements sur la personne-ressource sont donnés dans la section 8.0.

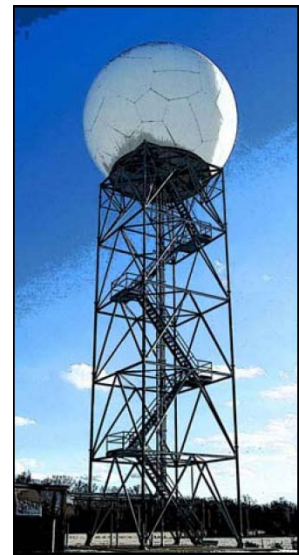
Date limite. Les mises en candidature doivent être présentées à la date indiquée dans la section 7.0.

5.0 Sélection

5.1 Comité des prix

Bien que le SNRS administre les Prix d'excellence dans le cadre de son mandat du PNRS, la sélection des lauréats reviendra à un Comité des prix, présidé par le SNRS et composé des représentants suivants :

- Secrétariat national de recherche et de sauvetage – 2 représentants (Présidente +1);
- gouvernement fédéral (p. ex., Forces canadiennes, Garde côtière, Parcs Canada) – 2 représentants;
- provinces et territoires (p. ex., services policiers, mesures d'urgence) – 2 représentants;
- bénévoles en R-S (aériens, maritimes ou au sol) – 2 représentants.



Le SNRS invitera des représentants de ces communautés qui ont de l'expérience et des connaissances en R-S à participer afin de former le Comité des prix en R-S. Les membres du Comité des prix ne peuvent être des candidats ou avoir proposé des candidats pendant le temps où ils siègent au Comité. Si le nom d'un associé, d'un collègue ou d'un parent d'un membre du Comité est proposé pour un prix donné, ce membre doit se retirer du vote ou éviter de faire des commentaires sur les mises en candidature dans cette catégorie. La grille d'évaluation mathématique élimine la possibilité que de la subjectivité de la part d'un des membres ait un impact important sur le pointage final, puisqu'il y a huit membres du comité qui évalueront et donneront un pointage aux soumissions.

5.2 Processus d'examen

Les mises en candidature seront examinées en deux étapes :

- (i) *Examen administratif.* Après la date de présentation finale des mises en candidature, la coordonnatrice des prix du SNRS examinera toutes les mises en candidature afin d'en vérifier l'intégralité et la précision. Elle peut communiquer

avec les proposant pour obtenir des éclaircissements, au besoin. Pendant cet examen administratif, le SNRS peut également, après avoir consulté le proposant, constater qu'une mise en candidature convient mieux à une autre catégorie que celle choisie au départ. Le proposant devra alors prendre la décision finale.

- (ii) *Évaluation du mérite.* Une fois l'examen administratif terminé, les mises en candidature seront transmises aux membres du Comité des prix pour examen et notation. Chaque membre du comité remplira une grille d'évaluation pour chaque candidat. Le Comité se réunira en personne et/ou au moyen d'une conférence téléphonique pour discuter des résultats et prendre une décision finale, basée sur le total de points donnés à chaque candidat. Le candidat le plus méritant dans chaque catégorie sera déterminé au moyen d'un système de classement. Les égalités ou les impasses seront réglées par un vote secret duquel la Présidente du comité s'abstiendra de voter.

D'après les conseils du Comité, le SNRS se réserve le droit de présenter plus d'un prix dans chaque catégorie ou de ne pas décerner de prix dans une catégorie ou plusieurs une année donnée, quel que soit le nombre de mises en candidature reçues.

5.3 Annonce des résultats

Une fois que le Comité des prix aura pris sa décision finale, la coordonnatrice des prix du SNRS fera savoir à chaque proposant si sa mise en soumission a été retenue. Le SNRS communiquera avec les lauréats sélectionnés et leur donnera des renseignements sur la cérémonie et les dispositions connexes. Pour protéger l'impact de l'annonce officielle des prix et de la cérémonie, nous demanderons aux lauréats, aux proposant et aux membres du Comité de signer une entente de confidentialité valide jusqu'à ce que les résultats des Prix d'excellence en R-S soient annoncés publiquement par la directrice exécutive du SNRS.

Le SNRS et les membres du Comité des prix ne pourront donner de détails sur les délibérations du Comité ou les raisons pour lesquelles une mise en candidature n'a pas été retenue.



6.0 Remise des prix

6.1 Cérémonie

Date et lieu. Les Prix d'excellence sont habituellement décernés une fois l'an, en même temps que la conférence annuelle sur la recherche et le sauvetage SARSCÈNE. Si, pour une raison ou une autre, le banquet de remise des prix de SARSCÈNE n'a pas lieu comme prévu, le SNRS trouvera une autre date, une autre occasion et un autre endroit pour décerner les Prix d'excellence.



Présentateur. Selon sa disponibilité, le ministre chargé de la recherche et du sauvetage (le ministre de la Défense nationale), son remplaçant ou la directrice exécutive du SNRS décernera les Prix d'excellence.

Autres dispositions. Si un lauréat ne peut assister au banquet, il peut choisir qu'une autre personne dans l'assistance accepte le prix en son nom ou que le prix lui soit décerné à une date ultérieure et/ou dans le cadre d'une autre occasion (p. ex., pendant une assemblée annuelle ou une cérémonie de remise de prix liée à son travail ou au bénévolat). Le SNRS fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver d'autres possibilités mais ne peut garantir qu'il satisfera à toutes les préférences.

Assistance-voyage. Chaque lauréat sera invité à se rendre au banquet, ce qui comprend le coût du voyage par avion, bateau, train ou autobus aller-retour en classe économique, les correspondances, une nuit d'hébergement et une allocation de repas. Si le prix est décerné à un groupe ou à une organisation, l'assistance-voyage sera étendue à deux personnes définies comme étant les représentants du groupe ou de l'organisation. Toutes les dépenses liées au voyage doivent être pré-approuvées par la directrice exécutive du SNRS et doivent être conformes à la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor : <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?dlabel=travel-voyage&slabel=td-dv-a3&lang=fra&did=10&sid=98&merge=2>.

Prix posthumes. Si un lauréat décède avant que son prix ne lui soit décerné ou que son nom est retenu à la suite d'une mise en candidature posthume, un parent ou un autre représentant désigné sera invité à accepter le prix en son nom. Une assistance-voyage sera offerte au représentant pour qu'il assiste au banquet, de la manière susmentionnée.

6.2 Promotion et publicité

Communiqué. Les réalisations de tous les lauréats seront mises en évidence à l'échelle nationale et dans la collectivité des lauréats grâce à un communiqué diffusé la veille de la remise des prix.

Publication en ligne. Avec leur autorisation, le profil des lauréats, y compris des photos, sera affiché sur le site Web du SNRS, et paraîtra dans la revue SARSCÈNE. Le nom des lauréats sera également ajouté au guide du programme des prix de l'année suivante.

7.0 Dates importantes en 2010

Voici les dates importantes pour les *Prix d'excellence* du PNRS pour 2010.

Puisque certaines de ces dates pourraient changer, il est fortement recommandé de consulter régulièrement le site Web du SNRS pour voir si des mises à jour ont été faites : www.nss-snrs.qc.ca.



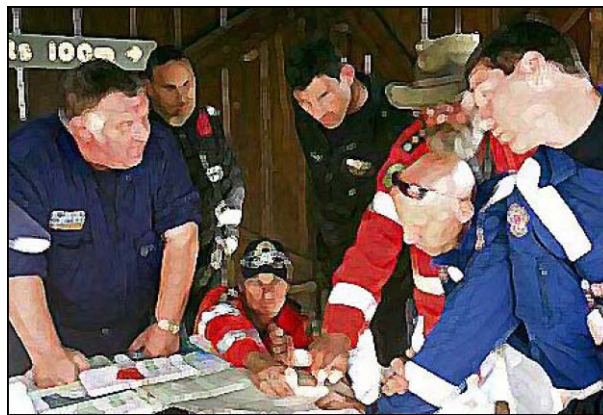
7 juin 2010	Lancement de l'appel de mises en candidature
30 juillet 2010	Date limite des mises en candidature (23 h 59 (heure du Pacifique))
3 août 2010	Examen préliminaire par la coordonnatrice des prix du SNRS
23 août 2010	Envoi des mises en candidature aux membres du Comité des prix
10 septembre 2010	Réunion du Comité des prix
13 septembre 2010	Transmission des résultats aux lauréats et aux proposants
27 septembre 2010	Diffusion du communiqué
27 septembre 2010	Annonce et remise officielle : banquet de remise des prix lors de SARSCÈNE.

8.0 *Personne-ressource*

Pour obtenir des renseignements sur les *Prix d'excellence* du Programme national de recherche et de sauvetage 2010 et faire des mises en candidature, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des prix
Secrétariat national de recherche et de sauvetage
400 – 275, rue Slater
Ottawa, ON K1A 0K2

Courriel : prixRS@nss-snrs.gc.ca
Tél. : 1-800-727-9414 ou (613) 944-4101
Télec. : (613) 996-3746



Annexe A: Prix – Récipiendaires précédents

Prix de la réalisation exceptionnelle en recherche et sauvetage 1995-2008

- 1995 M. Kevin George
- 1996 M. Mike Daniels
- 1997 LCol Keith Gathercole
- 1998 M. Harry Strong
- 1999 M. Lloyd Gallagher
- 2000 M. Philip Jennex
- 2001 M. Jeff Eggleton
- 2002 M. John Kelly
- 2003 Cst. Paul Olmstead
- 2004 M. Frank Whitecotton
- 2005 M. Barry Nash
- 2006 M. Robert Petitpas⁺
- 2007 CCG Rescue Specialist Coordinators Working Group
- 2008 Mme. Sylvie Montier

+ Prix présenté posthume

Certificats de mérite 1996-2008

1996

M. Tim Auger
Sgt. Keith Crosland
Cst. Everett Densmore
S/Sgt. Richard Dew
Maj Mike Dorey
M. Mike Ferris
M. Eric Langley
M. Armand Leblanc
M. Mike Lester
Mme. Carol Namur
M. Tony Rodgers
M. Harry Strong
M. Ab Taylor

1999

M. Harry Blackmore
M. Martin Colwell
M. Douglas E. Betts
Halifax Regional SAR

2002

Cst. James Galloway
M. Tim Jones
M. Eric Langley
M. Denis Maurice
M. Robert Petitpas

2005

M. Lloyd Freese
M. Douglas Popowich
M. Peter Spear
M. Rick Staley
M. Horace Webb
Cst. Colin Wiebe

1997

M. Kenneth Armstrong
M. Mike Doyle
L'Escadron 413 de R-S
M. Charles Gadula
Mme. Bonnie Goebel
M. Michel Guay
M. John Lavery
Sgt Michael J. Maltais
M. Stan McClellan
M. Wayne Merry
M. Gene Newcombe
M. Peter Relkoff
Cst. Terry Totten

2000

M. Jean Maillette
M. Wayne Merry
M. Greg Ursel
Moose Factory SAR
M. Scott Brickwood
Mme. Bonnie Hood

2003

M. David H. Brewer
M. John Chaffey
S/Sgt Tim Charlebois
M. Stuart A. Meeks +
Maj Graham Newbold
Cpl John Rotheisler
M. Daniel Tremblay

2006

M. Mathieu Bourdon
M. Neil Brewer
M. Martin Desrosiers
M. Rick Holmes
M. Guy Lapointe

2008

CCGA-Pacific Unit 14 Gibsons
M. Whitney Numan
M. Al Ekholm
M. Darren Buck
M. Bob Smith
M. Roland Hanel

Groupe de travail de l'Exercice commandement unifié

1998

BC SAR Advisory Committee
M. Lance Cooper
Col Rick Hardy
Iqaluit CASARA
S/Sgt. Jack Kruger
M. Jerry Mulder
M. Raoul Proteau
M. Gary Sidock
Mme. Kirstie Simpson
M. Richard Smith
M. Dan Vedova
M. Pete Wise

2001

M. Russell Craig Dunn
M. Sandy Guse
M. Guy Kerr
M. William D. Reid
M. David Taylor

2004

Sgt. Don Bindon
M. Harry Blackmore
M. Don Burgess
Sgt. Mike Cook
M. Don Limoges
Capt. John Palliser

2007

Centre canadien des avalanches
Sgt. Patrick J. Egan
M. Jim McAllister
M. Phil Whitfield

(+ Prix présenté posthume)

Annexe B : Formulaire de mise en candidature

*Prix d'excellence du
Programme national de recherche et de sauvetage*

MISE EN CANDIDATURE

Après avoir consulté le Guide du proposant et des renseignements généraux sur les prix de 2010, par la présent, je,

_____ de _____
(titre (M./M^me/grade) et nom du **proposant**) Organisation/group ou ville/province/territoire

propose:

_____ de _____
(titre (M./M^me/grade) et nom du **candidat**) Organisation/group ou ville/province/territoire

, comme candidate au Prix d'excellence suivant du *Programme national de recherché et de sauvetage* (cocher une seule case):

<input type="checkbox"/>	<i>Enseignement et instruction</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Innovation</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Leadership</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Recherche</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Service exemplaire</i>

Je confirme cette mise en candidature:

(Signature du proposant)

Date

Adresse électronique du proposant:

Numéro de téléphone du proposant le jour:

J'accepte cette mise en candidature, je comprends et je conviens que le nom et les réalisations des lauréats seront diffusés sur Internet et dans les médias.

(Signature du candidat ou de son représentant, s'il s'agit d'une mise en candidature posthume)

Date

Partie A – Profil du candidat

Titre : (M./M ^{me} /grade/autre)	
Nom et prénom(s) :	
Ville de résidence :	
Province/territoire :	
Adresse électronique :	
Numéro de téléphone le jour :	

Contribution à la recherche et au sauvetage pendant les années de service :
(cochez l'un ou l'autre ou les deux, le cas échéant, notamment l'affiliation et le nombre approximatif d'années de service)

Années de service

<input type="checkbox"/>	à titre de bénévole pour : (indiquez tous les groupes pertinents) _____	_____
--------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------

<input type="checkbox"/>	à titre d'employé de : (indiquez tous les employeurs pertinents) _____	_____
--------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	-------

Partie B – Justification

1) Déclaration.

Indiquez, clairement et brièvement, la principale raison pour laquelle vous recommandez le candidat à ce prix. Prenez soin de mentionner la catégorie de prix. Consultez la section 3.0 du guide, au besoin.

Par exemple : « *En raison de son engagement envers le service des embarcations de sauvetage pendant toute sa vie, à titre de bénévole, notamment 45 ans comme membre d'équipage et 15 ans à la direction du programme national de sécurité, je propose par la présente la candidature de M. Tremblay au Prix d'excellence pour service exemplaire.* »

2) Description détaillée des réalisations.

Décrivez en détails, de manière qualitative ou quantitative, les réalisations du candidat. Les réalisations décrites devraient être directement liées à la raison d'être du prix. Veuillez inclure des renseignements sur le niveau d'effort investi par le candidat, tels que la durée et l'intensité du travail accompli, selon le cas.

D'autres pages peuvent être employées, au besoin (ne pas dépasser le nombre maximum de pages autorisé pour la mise en candidature).

Par exemple : « M. Tremblay a débuté son travail au service des embarcations de sauvetage à l'âge de 18 ans et il a rapidement acquis les qualifications exigées pour les opérations. Au cours des 45 années suivantes, il a occupé des fonctions nécessitant progressivement plus de responsabilités dans plusieurs unités sur la côte, à titre de capitaine de l'unité Humber très occupée de 1985 à 2006. Pendant cette période, il a mobilisé les bénévoles et la collectivité locale afin d'amasser des fonds pour l'achat d'une seconde embarcation et d'un nouveau hangar, but qui a été atteint en 1999, alors que le « Espérance » a été livré et mis en service devant la nouvelle installation. M. Tremblay a également apporté une contribution à l'échelle nationale, en dirigeant le comité de la sécurité de 1992 à... », etc.

3) Évaluation de l'impact.

Dans cette section, il faut indiquer les répercussions des réalisations du candidat sur la recherche et le sauvetage. D'autres pages peuvent être employées (ne pas dépasser le maximum autorisé pour la mise en candidature).

Les critères suivants seront utilisés afin d'évaluer la mise en candidature :

- L'importance et la pertinence de l'impact : En quoi les efforts du candidat ont-ils amélioré la R-S ou une situation (p. ex. une situation de crise) où la R-S jouait un rôle clé? Quelles occasions auraient-elles autrement été perdues; ou quels défis n'auraient pas été résolus; ou des vies/communautés auraient été affectés de façon négative si le candidat n'avait pas fait sa contribution? Est-ce que les contributions du candidat ont eu un impact direct sur la R-S ou est-ce que l'impact était plutôt indirect?
- Défis : Est-ce que le candidat a fait face à des défis particuliers pendant son travail?
- Étendue/ampleur : Les réalisations du candidat se sont-elles répercutées à l'échelle locale, régionale, nationale et/ou internationale?
- Durée : Est-ce que les contributions du candidat ont eu, ou sont susceptibles d'avoir un impact à court, moyen ou long terme?

Par exemple : « *Si M. Tremblay n'avait pas eu une confiance inébranlable dans le service fourni par ses collègues bénévoles, et sans son aptitude à convaincre, motiver et diriger d'autres personnes, les améliorations apportées à Humber ne se seraient probablement pas réalisées. La capacité opérationnelle dans la région est maintenant garantie pour l'avenir. De même, le système de sécurité que son comité a instauré, et qui était très peu populaire au départ, est maintenant considéré comme un élément essentiel du programme national du service et sert de modèle à d'autres secteurs...* », etc.

Partie C – Lettres ou déclarations d'appui

Deux lettres ou déclarations d'appui devraient être ajoutées à la mise en candidature, sans dépasser deux pages chacune. Les lettres ou déclarations devraient être rédigées par une personne ou le représentant d'une organisation qui a pris directement connaissance des réalisations du candidat et de leur impact. Les originaux signés ne sont pas exigés. Des photocopies, des images scannées ou des déclarations par courriel sont également autorisées. Les renseignements suivants sur l'auteur de chaque lettre ou déclaration devraient être fournis :

Lettre ou déclaration d'appui n° 1 :

Nom au complet:	
Affiliation: (groupe, organisation, agence)	
Lien avec le candidat: (p. ex., collègue, superviseur, subalterne, intervenant, etc.)	
Lieu : (p. ex., ville, province/territoire, pays)	
Numéro de téléphone/courriel le jour :	

Lettre ou déclaration d'appui n° 2 :

Nom au complet:	
Affiliation: (groupe, organisation, agence)	
Lien avec le candidat: (p. ex., collègue, superviseur, subalterne, intervenant, etc.)	
Lieu : (p. ex., ville, province/territoire, pays)	
Numéro de téléphone/courriel le jour :	

Partie D – Autres renseignements à l'appui

La présentation d'autres renseignements à l'appui, p. ex., des coupures de presse et des photos, est **facultative** mais ceux-ci peuvent être ajoutés, à la discrétion du proposant, s'il est d'avis qu'ils apportent beaucoup au texte de la partie B.

La taille maximale autorisée de l'envoi, y compris le présent formulaire de 5 pages, les pages supplémentaires, les lettres ou déclarations d'appui et les autres renseignements à l'appui (facultatif), est de 15 pages.

Taille totale de l'envoi :	pages.
-----------------------------------	---------------